

Conseil d'administration

Séance du 30 juin 2021

Délibération n° 2021-09

Remplacement d'un membre du premier collège à la commission des interventions

Le Conseil d'administration de l'Office français de la biodiversité,

- ▶ **Vu** le code de l'environnement, et notamment ses articles L.131-8 à L.131-16, relatifs à l'Office français de la biodiversité ;
- ▶ **Vu** le code de l'environnement, et notamment ses articles R.131-28 à R.131-28-10, relatifs au Conseil d'administration de l'Office français de la biodiversité ;
- ▶ **Vu** la délibération n° 2020-02 du conseil d'administration de l'OFB du 3 mars 2020 portant constitution de la commission spécialisée « Commission des interventions » ;
- ▶ **Vu** l'arrêté du 31 mars 2021 portant nomination au cabinet de la secrétaire d'État auprès de la ministre de la transition écologique, chargée de la biodiversité NOR : TREC2106189A
- ▶ **Vu** l'arrêté du 15 juin 2021 portant nomination au Conseil d'administration de l'Office français de la biodiversité NOR : TREL2117519A ;
- ▶ **Vu** le rapport du directeur général de l'Office ;

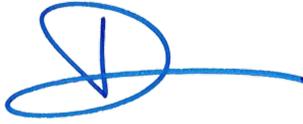
et après avoir valablement délibéré,

D É C I D E

ARTICLE 1 :

Madame Sandrine Rocard est nommée membre titulaire de la commission des interventions, en tant que représentant du premier collège, en remplacement de Madame Patricia Blanc.

Le Directeur général, chargé
du secrétariat du Conseil d'administration,



Pierre DUBREUIL

Le Président
du Conseil d'administration,



Thierry BURLOT